



VILLE DE PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN

CAMPAGNE DE STERILISATION des oeufs de goélands 2022



**SI VOUS AVEZ UN NID SUR VOTRE TOIT
MERCI DE COMPLETER
LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS
AVANT LE 25 AVRIL 2022**

QUELQUES CONSEILS :

Signalons que la lutte contre la nidification des goélands doit avant tout s'accompagner de règles de gestion des déchets.

Les oiseaux ne s'installent pas en ville par hasard et n'importe où.

Ils colonisent à partir de zones de nourrissage artificielle, accidentelle ou volontaire.

Le fait de jeter à même le sol des restes de poissons ou de laisser les containers à déchets ouverts constitue la première phase de colonisation.

RAPPEL :

Ne nourrissez pas les oiseaux.

Conservez les déchets dans des sacs et des conteneurs fermés et ne les sortez que les jours de collecte.

Maintenez vos toits et terrasses propres.

Laissez les oeufs en place.

Signalez les nids mais ne les détruisez pas.

Protégez vos toits avant la nidification.



VILLE DE PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN

CAMPAGNE DE STÉRILISATION des oeufs de goélands 2022

Madame, Monsieur,

La ville de Port-en-Bessin-Huppain va organiser, une nouvelle fois, une campagne de stérilisation des œufs de goélands argentés soumise à autorisation préfectorale. (Comme au Havre, Cherbourg, Courseulles, Trouville, Deauville, Blainville sur Orne, Dieppe, le Tréport ...)

Conclusion Campagne de stérilisation 2021



Photo de goéland argenté
(Gilles Le Guillou)

Bilan de fin de campagne	2017	2018	2019	2021
Nombre Total de nids	178	243	218	194
Nombre total d'œufs traités	302	612	457	779



ATTENTION : LES TECHNICIENS NE SE SIGNALENT PAS AUPRÈS DE VOUS CAR ILS TRAVAILLENT EN HAUTEUR ET ACCÈDENT LA PLUPART DU TEMPS PAR L'EXTÉRIEUR DES HABITATIONS.

Les propriétaires ayant un nid sur leur toit et les syndicats de copropriétés peuvent donner leur autorisation d'accès aux toits dès réception de ce courrier et jusqu'au 25 avril 2022.

Pour cela, veuillez compléter le coupon ci-dessous et le renvoyer ou le rapporter à la mairie au :
15 rue Docteur Camille Huet —BP 1—14520 PORT EN BESSIN-HUPPAIN.
Je vous remercie par avance de votre précieuse collaboration.
Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Christophe VAN ROYE

Les services de la Mairie se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au 02 31 21 72 12

AUTORISATION D'ACCÈS AU TOIT A RENVoyer OU A DEPOSER EN MAIRIE AVANT LE 25 AVRIL 2022
ou par mail : mairie@portenbessin-huppain.fr

Je soussigné(e).....
Propriétaire ou syndic d'une co-propriété à Port-en-Bessin-Huppain dont l'adresse est :
n° Rue
Tél. (mention obligatoire)

- déclare qu'un nid est présent sur ma toiture et
- autorise l'entreprise spécialisée mandatée par la Commune de Port-en-Bessin-Huppain, à accéder au toit de la propriété ci-dessus référencée aux dates prévues pour la campagne de stérilisation 2022.

Date :

Signature du propriétaire :